

m

atière péi

1

Réemploi et ressources locales
Développement d'une démarche collaborative sur
l'Île de la Réunion

Juillet 2021



Co-architectes

Agence d'architecture
Terre Sainte - Saint Pierre
Réunion

À l'occasion du concours pour la restructuration du Siège de l'Ordre des Architectes, nous choisissons de présenter non pas un projet, mais une démarche. Celle du réemploi.

L'occasion est rêvée, une petite échelle, parfaite pour s'essayer à la pratique, et une maîtrise d'ouvrage plus que bien placée pour plébisciter le concept.

A l'aide du bouche à oreilles, nous mettons le pied dans un réseau d'acteurs déjà bien engagés dans la démarche. Associations, entreprises, Maître d'ouvrage, Maître d'oeuvre, Universités, Fédération...

A travers ce petit projet, nous vous proposons donc de suivre le développement de cette démarche, les freins, les solutions, les pistes, en bref, un échantillon des possibles.

L'occasion également de vous présenter l'engagement des différents acteurs réunionnais qui nous accompagnent, avec une envie commune, que l'expérimentation d'aujourd'hui devienne la pratique courante de demain.



Le siège de l'Ordre des architectes Réunion - Mayotte

Projet de rénovation et d'extension

Étape 1 / Le projet et ses intentions

Ceci n'est pas un projet.

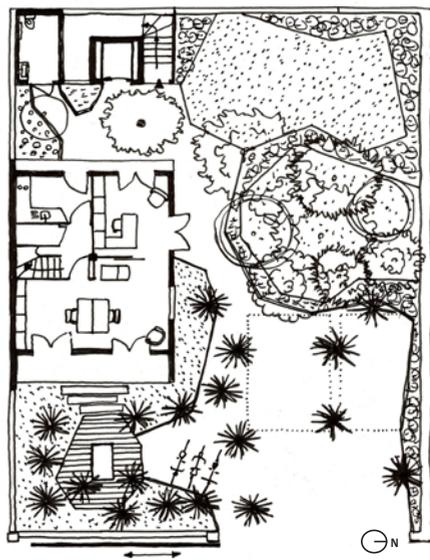
Une démarche plutôt.

Partons du constat que nous sommes sur une île, un monde fini où tous les intrants et les sortants se comptent facilement. Et le bilan n'est pas bien beau, nous importons beaucoup, en renvoyons presque autant. Considérons que de travailler avec l'Ordre nous permet de disposer d'un réseau d'architectes et d'acteurs de la construction, les mieux placés pour connaître les gisements de matériaux disponibles sur l'île, démolitions en cours ou à venir. Et finissons en profitant de cette occasion non pas simplement pour faire œuvre mais bien pour montrer que nous pouvons réaliser ensemble un projet vertueux, porteur d'un message fort.

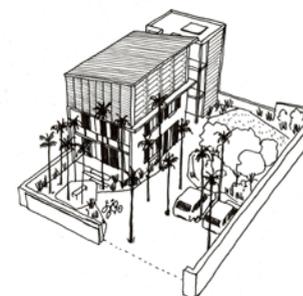
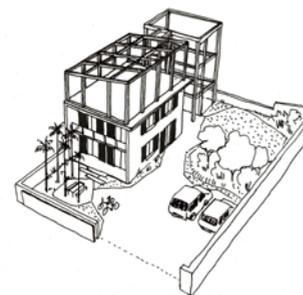
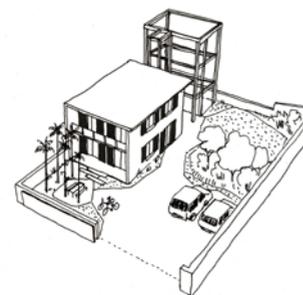
Posons tout de même quelques bases du projet, une stratégie bioclimatique s'appuyant sur les brises thermiques et la création d'un îlot de fraîcheur végétal.

Cet aménagement paysager évolutif préservera une réserve foncière libérant entre temps un espace pour les événements, une terrasse et deux stationnements. Lors de manifestations, plus qu'une porte, un portail ouvert vers l'architecture. Les interventions dans l'existant, belle case Satec, sont minimales, le programme s'y adapte presque parfaitement.

Une circulation (y compris pour PMR, indispensable) desservira tout le projet, regroupera les sanitaires et mènera à la salle du conseil, placée là-haut comme un signal.



*Croquis d'intention et Plan d'Aménagement
Phase Concours - Novembre 2020*



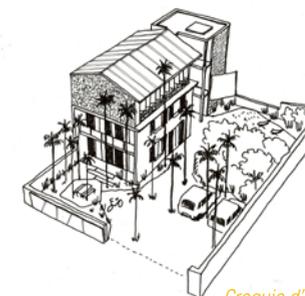
Les possibilités d'une île ...

La suite, la forme finale, n'est pas connue car elle viendra après l'appel aux architectes réunionnais qui fourniront les ingrédients pour matérialiser notre salle du conseil à toutes et tous. Nous coordonnerons le projet, garantirons les volets administratifs, financiers et gérerons les délais. Nous l'écrirons à plusieurs mains, en fonction des ressources, des réunions avec le Conseil et des confrères volontaires qui voudront s'engager dans cette démarche commune.

L'incarnation du CROA Réunion-Mayotte représente l'occasion de partager une vision commune de l'architecture, de l'illustrer, de l'exposer.

Nous souhaiterions l'animer mais plus encore, la partager.

*Texte de présentation
Phase Concours - Novembre 2020*



*Croquis d'intention
Phase Concours - Novembre 2020*

Le siège de l'Ordre des architectes Réunion - Mayotte

Projet de rénovation et d'extension

Étape 2 / Le référencement des ressources

Contrairement à nos habitudes de conception architecturale, nous ne cherchons pas les matériaux pour répondre à nos besoins. Nous concevons selon les ressources identifiées répondant à nos contraintes de temporalité. En effet, en plus de leurs caractéristiques (matière, dimension, etc.), ces ressources doivent être disponibles pour le démarrage du chantier.

Ce sont donc l'ensemble de ces attributs qui dictent notre conception.

Cela induit de changer nos automatismes !

Plus qu'une contrainte, nous y voyons une vraie richesse de conception.

Nous avons besoin que les matériaux, par leurs nature, leurs contraintes, leurs mise en œuvre et surtout leur disponibilité à un moment T viennent nous dicter le projet.

Nous avons donc commencé par chercher sur l'île, une série de chantiers de démolition et/ou de réhabilitations dont les travaux seraient concomitants avec notre phase d'étude.



Photos d'éléments de réemploi, Opération de réhabilitation Jacques Duclos, (Le Port), Restaurant du Gîte du Volcan (Commune de Ste Rose)

Sur la piste des architectes !

Pour cela, rien de tel qu'un bon téléphone !

Nous avons tout d'abord contacté très largement les architectes et maîtres d'ouvrages locaux par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne transmis par l'Ordre. Nous obtenons alors une première liste de chantiers potentiels, comprenant de la démolition.

En prenant contact ensuite avec les architectes concernés, nous visitons ces chantiers, armés d'un appareil photo et d'un mètre laser. La démolition des pavillons pour le Nouveau Gîte du Volcan (Altitude 80 architectes), l'extension du Réfectoire de Piton St Leu, et la réhabilitation de 122 logements au Port (Anne Cossec architecte) nous permettent de mettre un premier pied à l'étrier. Pour chaque projet, nous contactons également les Maîtrises d'ouvrage concernées, et avec leurs avais, les entreprises concernées. Sans ce triptyque, impossible d'avancer, chacune des entités devant être informée et donner son accord pour nous accompagner dans cette démarche. Une vraie équipe se crée ainsi.

Nota Bene -Le Réemploi

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

Le réemploi est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, à priori lui donnera une seconde vie.

Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet.

Il s'agit d'une composante de la prévention des déchets.

Source: Ademe.fr

Les Maîtrises d'ouvrage, des partenaires potentiels

De nombreux maîtres d'ouvrages ont répondu à notre appel, en particulier des bailleurs sociaux. Ces structures, en effet, ont l'avantage d'avoir un parc de logements existants et à réhabiliter important. Elles sont ainsi une vision globale et élargie sur les opérations en cours et à venir.

Ce qui nous permet d'axer efficacement nos recherches et visites.

Charpente, fenêtres, tôles, nacos, parquets, grilles, nous réalisons un inventaire et prenons notes des quantités et des dimensions des éléments afin d'établir le réemploi à envisager.

Nous proposons des fiches de traçabilité que nous transmettons aux Maîtres d'ouvrage.

Celles-ci ne sont pas obligatoires, puisque le réemploi ne suit pas le même cours que les déchets, dont la gestion est plus que réglementée.

Ces fiches permettent néanmoins, de proposer un cadre clair et un suivi dans nos échanges entre les différentes MOA, MOE et entreprises engagées dans la démarche.

DIAGNOSTIC PRÉLIMINAIRE	
DÉSIGNATION DES MATÉRIAUX - FAISABILITÉ	
REF	MEX_11
ÉLÉMENT	Grilles
DESCRIPTION	Grilles extérieures
DIMENSIONS (hXLxe)	7,6*0,6
QTT À DÉMONTÉ (unité)	7
LOCALISATION	Cage de circulation / Opération Duclos, Port
ÉTAT ACTUEL (contrôle visuel)	Moyen
DOMAINES D'USAGE Actuel / Futur	usage identique à l'usage actuel
TESTS COMPLÉMENTAIRES Avant démontage sélectif	
CONDITIONNEMENT	
OBSERVATIONS	
TRAÇABILITÉ - SÉCURITÉ	
DESTINATION	Cage de circulation du COARM



Fiche de traçabilité / Carte d'identité des matériaux pour assurer leur suivis

Le point juridique

Du chantier au projet Anticiper la déconstruction

Nous vous avons présenté la première phase de notre projet, de l'identification des ressources sur site à leur collecte. De part notre méthode, qui a consisté à identifier des "chantiers-ressources" en aval de leur marché de démolition, nous n'avons donc aucun engagement des maîtrises d'ouvrage et des entreprises à "déconstruire" proprement plutôt qu'à démolir.

"Les matériaux et éléments de construction issus de démontage sélectif peuvent ainsi devenir une ressource pour construire au même titre qu'une pierre extraite d'une carrière, qu'un arbre issu d'une exploitation forestière ou qu'une fenêtre neuve commercialisée par un fabricant et distribuée par un fournisseur."

Source: materiauxreemploi.com

En effet, la loi impose, depuis 2011 un diagnostic des éléments considérés comme "déchets" présents sur site.

Ainsi, le maître d'ouvrage d'une opération de démolition de bâtiment est tenu de réaliser un diagnostic portant sur les déchets issus de ces travaux dans les conditions suivantes :

- Préalablement au dépôt de la demande de permis de démolir si l'opération y est soumise
- Préalablement à l'acceptation des devis ou à la passation des marchés relatifs aux travaux de démolition dans les autres cas.

Ce diagnostic se doit de fournir la nature, la quantité et la localisation des matériaux, produits de construction, équipements, déchets résiduels...

Ce diagnostic fournit également les indications sur les possibilités de réemploi sur site de l'opération (nature, quantité) et à défaut de réemploi sur le site, les indications sur les filières de gestion des déchets issus de la démolition.

Le maître d'ouvrage est tenu de transmettre ce diagnostic à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou réaliser les travaux de démolition.

Ce diagnostic "déchets" peut être couplé (mais sans obligation légale), à un diagnostic "ressources", ce qui permettrait d'identifier directement des éléments de bâtiments voués à la démolition de manière cadrée, et pourrait ainsi simplifier grandement la démarche d'identification des ressources.

Pour s'assurer de la mise en place de ce diagnostic, il est primordial de décrire dans le cadre de l'appel d'offre les enjeux et les objectifs attendus lors d'une démolition.

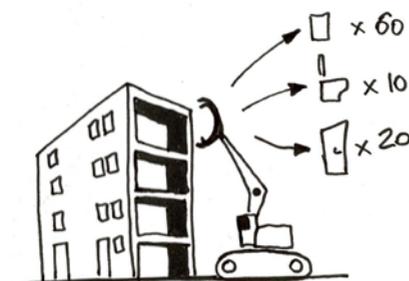
Ainsi, le choix des entreprises pourra être orienté par une réponse méthodologique pertinente quant aux questions de déconstruction.

La réalisation du diagnostic déchets est donc en phase d'évoluer en intégrant dans son champ le diagnostic ressources grâce à une évolution législative favorable. Ce diagnostic portera sur la gestion des matériaux en plus des déchets et sera rendu obligatoire pour certains chantiers. Cette évolution permettra aux matériaux d'éviter le statut de déchet, lourd en réglementation et de faciliter leur utilisation en tant que ressources.

Lorsque ce diagnostic n'est pas réalisé, il est néanmoins possible, comme nous l'avons fait, de proposer du réemploi à partir d'un chantier en cours ou déjà attribué, en accord avec ses acteurs. C'est ce que nous proposons dans le cadre de la Restructuration du Siège de l'Ordre.

En effet, rien n'empêche de prendre contact directement avec la Maîtrise d'ouvrage, les architectes, et les entreprises, et une fois convaincues par la démarche, de proposer une seconde vie aux matériaux destinés à la benne.

Dans ce cadre, il paraît alors judicieux d'avoir une démarche de suivi exemplaire (compte-rendu, fiches de suivi, etc.)



Sans aller jusqu'à concevoir un projet à partir de matériaux issus de déconstruction, il est possible d'encourager la démarche et de s'engager dans la transition écologique que représente le réemploi :

Pour les MOA et MOE

- Intégrer à l'appel d'offre la dimension de déconstruction sélective et la réalisation d'un diagnostic ressources

Pour les entreprises

- Proposer de sa propre initiative, une déconstruction plutôt qu'une démolition
- Contacter des structures telles que la Brocante des Matériaux, la CERBTP et autres ressourceries locales pour valoriser des éléments susceptibles d'accéder à une seconde vie

Sources:
Réemploi, mode d'emploi - materiauxreemploi.com
Code de la construction et de l'habitation : Section 10 : Déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments ... (Articles R111-43 à R111-49) - legifrance.gouv.fr

Synergie Péi, La Brocante aux Matériaux

« L'année fin 2018 dans le cadre du Contrat de Transition Écologique par le territoire du TCO, Synergie Péi est une démarche expérimentale d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT).

Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale est une approche opérationnelle qui vise à favoriser la mutualisation, le réemploi, la réutilisation et le recyclage des ressources industrielles pour en optimiser l'utilisation et réduire l'empreinte environnementale. Synergie Péi propose depuis 2019 la "Brocante aux matériaux"¹.

1 synergie-peil.fr

« 10,5 tonnes sur 11 tonnes de matériaux ont été vendues en 11h dont des pots de peintures, des sanitaires, des lavabos et robinetterie, des toilettes, des portes, des fenêtres, du carrelage, des robinets et des colonnes de douches, des planches de palettes, des dalles de pvc, des cartons...»

Source: economiecirculaire.org

Vous êtes un acteur de la construction, du BTP, ou simplement une structure intéressée par la démarche, contactez les !



C'est une parade aux tonnes de déchets enfouis chaque année par le secteur du BTP, un champion haut classé au palmarès de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre.

L'initiative, inédite sur l'île, propose aux entreprises de déposer leurs matières résiduelles valorisables dont elles n'ont plus l'utilité (chutes de chantiers, récupération de matériaux, rebus de stock...).

Synergie Péi invite ensuite les particuliers à participer à des ventes de ces différents éléments pour la modique somme de 10% de la valeur marché.

La prochaine brocante est prévue courant août. Pour plus d'informations, inscrivez vous sur Facebook Synergie Pei

Un succès dès la première manifestation qui réitère depuis l'expérience tous les 2 à 3 mois.



Retour en image, un succès qui se renouvelle à chaque édition!

Source: synergie-peil.fr

Partons du constat que nous sommes une île,
un monde fini où tous les intrants et les sortants se comptent facilement.

Prenons en compte la prolifération des déchets,
et la raréfaction des ressources.

Observons, les conséquences de la pandémie
sur le monde de la construction,
la hausse du coût des matières premières,
le ralentissement de leurs acheminements.

Définissons le **réemploi** comme toute opération par laquelle
des matières ou produits qui ne sont pas des déchets
sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui
pour lequel ils avaient été conçus.

Ou pas ... laissons-nous de la créativité !

Réfléchissons, collectivement à nos pratiques et à nos modes de construire.



Illustrations Arnaud Jamet alias Robinson



Co-architectes,
9 ruelle Lallemand
Terre Sainte
97410 Saint Pierre

secretariat@co-architectes.com